

Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Charlotte Gabriel demandant « Pour un cinéma open air durant la période estivale »

La commission composée de :

Pascal Regazzoni	1 ^{er} membre
Myriam Grandjean	rapporteur
Charlotte Gabriel	membre et postulante
Martial Cosandier	membre
Jacques Tacheron	membre, remplace Christine Biaggio

S'est réunie le 9 mai dans le cadre de la réponse donnée par la Municipalité au postulat de Mme Charlotte Gabriel demandant « pour un cinéma open air en période estivale »

La Commission tient à remercier Mme la Municipale, Isabelle Monney, pour sa disponibilité et pour toutes les informations fournies.

Préambule:

Tout d'abord, il s'agit de bien se souvenir que la commission se réunit pour une réponse à un POSTULAT.

Le postulat de Mme Gabriel ayant été transmis en octobre dernier, il est tout à fait légitime de le prendre en compte dès 2012. De plus, d'après l'étude sur l'évaluation de l'image de Gland, la population souhaite bénéficier de plus de lieu de rencontre afin de renforcer l'attractivité de notre localité.

Un article dans « La Côte », relatif au futur open air, a déjà été publié. Mme Monney a été contactée par un journaliste dudit quotidien afin de recevoir de plus amples informations. Ce journaliste avait eu connaissance de ce postulat car la presse reçoit la même documentation que les conseillers communaux.

La commission culturelle n'a pas été approchée au sujet de ce postulat. Voici, selon son règlement, ces attributions premières.

Art. 3 : La Commission culturelle conseille et propose à l'exécutif l'acquisition d'œuvres artistiques créées par des artistes locaux. Elle émet également des propositions quant aux emplacements et lieux susceptibles de recevoir celles-ci.

Art 4 : sur requête de la Municipalité, elle s'exprime sur les sujets d'actualités touchant à la politique culturelle de la commune.

La Commission demande à la municipalité pourquoi la durée de la manifestation est aussi courte ?

En effet, si nous voulons en tirer une expérience, dans la perspective de renouveler l'exercice, une période de 4 jours n'est pas suffisamment représentative pour en tirer un bilan. Surtout en cas de mauvais temps, cela aurait pour conséquence une réduction considérable de la fréquentation.

L'objectif de la Municipalité était de répondre rapidement au postulat. Après plusieurs contacts avec des sociétés, seul le créneau du 11 au 14 juillet était encore libre durant la période estivale. Au vu de ce qui précède, il est impossible, pour cette année, de rallonger la durée de la manifestation.

Dates choisies :

L'open air est prévu du 11 au 14 juillet. Cela correspond à la première semaine des vacances scolaires. La Municipalité avait d'abord songé à début août mais la roulotte de projection n'était pas disponible à cette période-là (à Locarno, pour le Festival International) . Cette première édition fait figure de test. Si l'expérience est concluante, la Municipalité envisage de reconduire cette manifestation dans les années à venir.

La commission signale que la Municipalité avait déjà finalisé son projet lorsque l'open air nyonnais a été annoncé.

Lieu :

Après étude de divers lieux, le site des Perrerets a été choisi.

Motifs principaux : environnement en dur (idéal si le temps est incertain), installations sanitaires existantes, configuration des lieux, accessibilité.

Programmation :

Les films seront récents afin d'attirer un large public. Si les films sont trop anciens ou pointus, cette manifestation n'attirerait qu'une petite frange de la population. Cette manifestation se veut être un événement rassembleur, fédérateur et intergénérationnel.

Matériel de projection :

Matériel numérique (certains projectionnistes ne sont pas formés pour le non numérique)
Personnel et matériel du cinéma Rex à Aubonne

Animations :

Des stands de nourriture et boissons, accessibles à tous (également à ceux n'ayant pas de billets) seront installés afin de favoriser une ambiance conviviale et festive, lieu de rendez-vous de la population glandoise. Ces stands seront tenus par des sociétés locales.

Sponsors :

Une entreprise mettra gracieusement à disposition des barrières. D'autres sponsors ont ou vont être encore contactés.

Coûts :

Le prix d'entrée a été fixé à 13.- par adulte et 10.- pour enfants, étudiants, AVS/AI.

Une réduction famille est difficilement envisageable car cela compliquerait le travail du personnel à la caisse et gênerait les distributeurs par rapport aux autres cinémas de la région. Cependant, ces prix restent attractifs et se basent sur ceux déjà pratiqués par d'autres manifestations semblables ayant lieu en Suisse romande.

Conclusion :

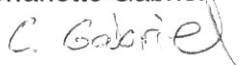
La postulante, Mme Gabriel, est pleinement satisfaite des réponses données à son postulat. La majorité de la Commission émet le vœu de l'utilisation d'énergie d'origine renouvelable pour cette manifestation, ceci en accord entre la Municipalité et la SEIC.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous recommande d'accepter les conclusions de la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Charlotte Gabriel demandant d'étudier «pour un cinéma open air durant la période estivale»

Pascal Regazzoni
1^{er} Membre



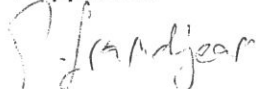
Charlotte Gabriel



Jacques Tacheron



Myriam Grandjean
Rapporteur



Martial Cosandier

